



**FEDERATION NATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT, DE LA CULTURE
ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
FORCE OUVRIERE**

Section Départementale de l'Eure
17 ter, rue de la côte Blanche, 27 000 Evreux
Téléphone : **02 32 33 01 11** Mail : **snudifo27@gmail.com**

Déclaration de la FNEC FP FO à la formation spécialisée du 14 mars 2024

Madame la présidente,
Mesdames et messieurs les membres de la formation spécialisée,

Nous sommes réunis aujourd'hui dans un contexte où la colère est vive chez les personnels qui :

- exigent l'arrêt des suppressions de postes et revendiquent au contraire les créations de postes nécessaires dans les écoles, collèges, lycées et établissements spécialisés ;
- demandent l'abandon du « choc des savoirs » qui met en place un tri social des élèves ;
- n'acceptent pas que le gouvernement, qui vient d'attribuer 3 milliards d'euros pour amplifier la guerre en Ukraine, ait décidé de 10 milliards d'€ d'économies budgétaires dont l'Education nationale, avec 692 millions d'€ de nouvelles restrictions, ne sera pas exemptée !

Au lendemain de la journée de grève massive initiée par les personnels de Seine-Saint-Denis et d'une manifestation de plus de 5 000 personnes devant le ministère de l'Éducation nationale, les déclarations du premier ministre Attal dans les médias indiquent que ces groupes de niveau seront appliqués à la rentrée ! Et ce ne sont pas les manœuvres de la ministre Belloubet déclarant que les groupes de niveaux deviendraient des groupes « pour élever le niveau » qui vont arranger la situation.

Pour FO, les mesures du « choc des savoirs » et les groupes de niveau au collège sont inacceptables ! Les personnels du 1^{er} et du 2nd degré refusent de trier leurs élèves ! La FNEC FP FO 27 dénonce les formations proposées aux enseignants de cycle 3, comme par exemple sur la circonscription de St André de l'Eure, afin d'uniformiser les pratiques évaluatives des élèves.

La FNEC FP FO refuse une autre mesure de ce « choc des savoirs », la labellisation des manuels scolaires, remise en cause inacceptable de la liberté pédagogique des personnels !

Nous estimons que ces choix politiques vont, une fois de plus, dégrader les conditions de travail des personnels pour lesquels ces mesures engendrent une perte de sens de leurs missions.

La FNEC FP FO 27 rappelle ainsi son exigence d'abandon immédiat et total du « choc des savoirs » !

Encore une fois, le gouvernement fait la sourde oreille face aux revendications des personnels et met en place des contre-réformes qui ne répondent qu'à une logique financière de destruction de l'École publique !

La nomination de la nouvelle ministre, la 4^{ème} en moins de 2 ans, s'inscrit totalement dans la poursuite des contre-réformes qui, au cours des dernières décennies, n'ont cessé d'œuvrer à la déréglementation et à la territorialisation de l'École.

Ainsi, Mme Belloubet a-t-elle affirmé dans un article publié dans la revue *Après-demain* en 2016, intitulé « Supprimer le ministère de l'Éducation nationale ? », que « le système éducatif français doit évoluer vers plus de décentralisation territoriale et fonctionnelle », prônant notamment une plus grande autonomie, un rôle accru des collectivités territoriales et une « déconcentration de la gestion des ressources humaines ».

Pourtant, cette politique entraîne le mal-être des enseignants au travail. Celui-ci est connu de tous, étudié et documenté et les preuves les plus flagrantes en sont le manque de candidats aux concours et le nombre grandissant de démissions.

La FNEC-FP-FO dénonce depuis les années 2000, le rouleau compresseur des contre-réformes néfastes, inutiles et chronophages qui alourdissent la charge de travail, détériorent les conditions d'exercice du métier, et génèrent la perte de sens.

La FNEC FP-FO réaffirme également son opposition aux évaluations d'école et d'établissements et rappelle qu'elles ne relèvent ni du Statut, ni des obligations de service des personnels. Interpelés sur cette question par l'intersyndicale du 1er degré Snuipp-FSU, SNUDI-FO, CGT, SUD, SNALC, les représentants du ministre Attal n'ont pu indiquer ni sur quelle base réglementaire elles s'imposeraient aux personnels, ni sur quelles obligations de service il fallait les imputer. Leur mise en place s'avère chronophage et met à mal des équipes déjà épuisées par des conditions de travail dégradées rentrée après rentrée.

Quant aux enseignants du premier degré souffrant au quotidien de l'école inclusive systématique et sans moyens, ils font face tous les jours à la violence de certains enfants dont les troubles ne sont pas compatibles avec la scolarisation en milieu ordinaire, ils sont en première ligne face aux parents toujours plus revendicatifs, ils sont parfois contraints d'accueillir dans leur classe les élèves de leurs collègues malades et non remplacés, ils sont épuisés aussi par les tâches chronophages telles que le LSU et il n'est pas rare que certains terminent leur journée en pleurs – surmenés, démunis, à bout.

Concernant l'inclusion scolaire systématique et forcée, la FNEC FP FO refuse l'Acte 2 de l'École inclusive qui introduirait les PAS, véritable objet de non reconnaissance des besoins des élèves les plus fragiles, et remettrait en cause les établissements sociaux et médico-sociaux notamment.

Pour la FNEC FP-FO, la pédagogie ne se substituera pas aux soins ! Notre fédération prône l'égalité des droits, et en premier lieu pour les élèves en situation de handicap qui doivent pouvoir bénéficier de l'enseignement spécialisé auquel ils ont droit !

L'aveu même de l'ex-ministre de l'Education Attal concernant les 23 000 places manquantes dans les établissements spécialisés est inacceptable ! Il faut créer ces places en urgence ! Faute de quoi, les élèves se retrouvent en milieu ordinaire, ce qui engendre une souffrance généralisée : souffrance de l'élève qui ne peut bénéficier de l'enseignement auquel il a droit, souffrance des personnels qui ne peuvent prendre en charge cet élève comme il se doit, souffrance du groupe classe qui subit la perturbation de la classe, souffrance des familles qui se sentent démunies.

L'exemple de l'école des Prunus au Val d'Hazey est criant : 43 RSST et 1 DGI qui n'a pas été levé faute de mesures concrètes pour protéger la santé des personnels.

Pourtant, il est de l'obligation de l'administration, comme l'indique l'article 2-1 du décret n82-453 modifié : *« Les chefs de service sont chargés, dans la limite de leurs attributions et dans le cadre des délégations qui leur sont consenties, de veiller à la sécurité et à la protection de la santé des agents placés sous leur autorité. »*

Nous demandons d'ailleurs que soient reconnus en accident de service les arrêts de Mme Octau qui subit au quotidien les réactions d'un élève à besoins particuliers.

La FNEC-FP-FO vous demande, Madame la Directrice académique, de porter la plus grande attention au mal-être au travail sur lequel d'une instance à une autre, notre fédération vous alerte afin de mettre un terme à cette série de drames vécus récemment. Quand un collègue demande à changer de poste au cours de l'année pour être, par exemple, remplaçante, nous vous demandons de répondre favorablement à sa requête. Cela évitera, dans la plupart des cas, un mal être au travail avec des conséquences néfastes sur la santé des collègues, un arrêt de travail ou une démission.

C'est aussi en ce sens que la FNEC FP FO 27 demande que toutes les demandes de protection fonctionnelle soient accordées et soient suivies de mesures concrètes auprès des personnels pour les protéger.

A cela s'ajoute la perte de pouvoir d'achat qui, dans un contexte inflationniste contraint, voire empêche même, les déplacements, l'accès au logement - sans parler des loisirs.

Le gouvernement va-t-il résoudre ce problème en améliorant le système et en augmentant les salaires ? Point du tout ! Ainsi, le gouvernement a décidé de s'attaquer à ces règles statutaires : point d'indice, grade, catégorie, avancement, tout cet édifice est dans la ligne de mire du ministre Stanislas Guérini, nommé pour mettre en place le salaire au mérite.

Tout en préparant la destruction des garanties protectrices du statut général des fonctionnaires, le gouvernement poursuit la politique d'austérité de gel du point d'indice, alors que l'inflation prend à la gorge l'ensemble des salariés, et notamment les agents publics.

Rappelons qu'entre le 1er janvier 2000 et le 1er mars 2024, l'inflation est de 49%. Aujourd'hui, pour retrouver la valeur réelle du point d'indice de janvier 2000, en euros constants, il faudrait revaloriser le point à hauteur de 28,5% !

C'est en ce sens que la FNEC FP FO 27 appelle les personnels à s'inscrire dans l'appel intersyndical Fonction Publique et à se mettre en grève à partir du 19 mars pour exiger notamment la revalorisation immédiate de la valeur du point d'indice à hauteur de 10% et le rattrapage des pertes de pouvoir d'achat depuis janvier 2000 !

Enfin, que dire du redécoupage des circonscriptions qui a été annoncé il y a quelques semaines dont les contours ne sont toujours pas définis pour tous les personnels, notamment pour les PsyEN ? Cette décision que nous avons contestée votant contre ces mesures, a déjà un impact sur l'ensemble des personnels du 1^{er} degré créant une incertitude sur les postes notamment, ce qui est une cause de RPS. Certains membres de RASED ont d'ailleurs appris que leur poste était fermé alors qu'ils étaient soit titulaires du poste soit en formation, charge à eux de se débrouiller pour retrouver un poste qui sera encore plus éloigné et sera la conséquence d'une mutation contrainte !

Votre décision crée un émoi auprès de la plupart des collègues et favorise le sentiment de ne plus être considéré par sa hiérarchie. Ce sont les membres des RASED qui sont les plus touchés.

C'est pourquoi, dans l'intérêt de tous les personnels, notre fédération continue de revendiquer :

- l'abandon des contre-réformes PPCR, loi Rilhac, Pacte, Choc des Savoirs, Ecole de la Confiance, SNU, ... ;
- la création d'une médecine du travail ;
- l'abandon de l'acte II de l'école inclusive et des PAS ;
- le maintien et création des places nécessaires dans les établissements sociaux et médico-sociaux, le retrait pur et simple de la réforme de la voie professionnelle ;
- l'annulation de toutes les suppressions de postes, des 692 millions de restrictions budgétaires dans l'Éducation nationale ;
- la création des postes nécessaires, enseignants, postes spécialisés, de PsyEN, d'AESH, AED, infirmiers, assistants sociaux, médecins nécessaires à la prise en charge de tous les élèves en difficulté ;
- l'abandon du redécoupage des circonscriptions et la réorganisation notamment des RASED.
- la revalorisation du point d'indice à hauteur de l'inflation, 10% tout de suite et le rattrapage des 28,5% perdus depuis 2000 ;
- l'annulation des formations hors temps scolaire ;
- de l'argent pour l'École publique, pas pour la guerre !

Nous vous remercions de votre attention et des réponses que vous apporterez à nos demandes d'explications.